

AR Annulation Préfecture

006-210600540-20220121-0072022-DE

Reçu le 26/01/2022

Publié le 26/01/2022

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 007/2022

OBJET : Administration Générale : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Sivom Val de Banquière

L'an deux mille vingt-deux, le 21 du mois de janvier à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX.

ABSENTS REPRESENTES : Alexandra RUSSO à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Sophie ESPOSITO / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Stephen VIALE Sandrine GUGLIELMINO.

ABSENTS : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux

Vu l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la représentation des délégués dans un syndicat de communes

Considérant l'élection du Conseil municipal en date du 25 mai 2020

Considérant l'adhésion de la commune de Drap au SIVOM du Val de Banquière, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants en vertu de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sont candidats pour assumer les fonctions de délégués titulaires :

- Robert NARDELLI
- Sophie ESPOSITO

Sont candidats pour assumer les fonctions de délégués suppléants :

- Alexandra RUSSO
- Sabrina DIVRY

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé de procéder à la désignation à la majorité absolue, des délégués titulaires et suppléants, un par un .

Premier délégué titulaire : Robert NARDELLI

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / Absents : 1

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 24 sur 27 voix

AR Annulation Préfecture

006-210600540-20220121-0072022-DE

Reçu le 26/01/2022

Publié le 26/01/2022

Monsieur Robert NARDELLI a obtenu 24 voix et est élu en qualité de délégué titulaire auprès du SIVOM Val de Banquière

Deuxième délégué titulaire : Sophie ESPOSITO

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absents : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue : 24

Majorité absolue 24 voix sur 27

Madame Sophie ESPOSITO a obtenu 24 voix et est élue en qualité de titulaire auprès du SIVOM Val de Banquière

Premier délégué suppléant : Alexandra RUSSO

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absent : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue : 24

Majorité absolue : 24 voix sur 27

Madame Alexandra RUSSO a obtenu 24 voix sur 27 et est élue en qualité de suppléante auprès du SIVOM Val de Banquière

Deuxième délégué suppléant : Sabrina DIVRY

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absents : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue : 24

Majorité absolue : 24 voix sur 27

Madame Sabrina DIVRY a obtenu 24 voix et est élue en qualité de suppléante auprès du SIVOM Val de Banquière

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 24

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 26/01/2022

Affichage en mairie le : 27/01/2022